

Si MOHAND-OU-MHAND (1845 – 1906) [Si Muḥend u-Mḥend]

Sa vie

Si Mohand est le poète kabyle de la tradition orale le plus célèbre et le plus documenté. Il est né à Icheraïouen, l'un des villages composant l'agglomération de Tizi-Rached (dans la confédération des Aït-Iraten) en Grande-Kabylie, au cours de l'année 1845¹. Il est le fils de *Muḥend Amezyan n At Ḥmaduc* et de *Faṭīma n At Ssaëid*. Si Mohand ou-Mhend est connu aussi sous le nom de *Si Muḥ u-Mḥend*. Atteint d'un mal incurable et empirant de jour en jour (un abcès au nombril, selon Dermenghem ; une gangrène au pied, dit le poète), il est mort en 1906 à l'hôpital des Sœurs Blanches, près de Michelet (actuel Aïn-El-Hammam) ; il est enterré au cimetière de Tikorabin, appelé *Asqif n tṭmana* (litt. "le portique de la sauvegarde"), dans le coin réservé aux étrangers.

Dès sa tendre enfance, Si Mohand a connu l'exil : après la pacification de la Kabylie en 1857, le général Randon, chargé de réduire le Djurdjura, fait exproprier les habitants et raser Icheraïouen, le village de Mohand, afin de bâtir sur son emplacement Fort-Napoléon, qui deviendra plus tard Fort-National, aujourd'hui *Larbaa n At Iraten*. Après cet événement, ses parents préférèrent aller s'installer à Sidi Khelifa, un petit hameau situé près d'Akbou (Ighil-Guefri, *Larbaa nath Iraten*). Mais déjà avant de s'installer à Icheraïouen (l'ancien), les parents de Mohand, les *At ëmaduc*, avaient, pour fuir une vendetta, dû quitter Aguemmoun, un autre village des Aït-Iraten, près de *Larbaa n At-Iraten*.

Après l'insurrection kabyle de 1871 à laquelle les *At Ḥmaduc* prennent une part active, les parents de Mohand, qui étaient représentants (*muqaddem*) de la *Rahmaniya* pour les Aït-Iraten, sont, à l'instar de tous les autres insurgés, durement réprimés : cheikh Arezki, son oncle, est déporté en Nouvelle-Calédonie ; Saïd, le frère de Arezki, s'enfuit en Tunisie ; le père de Mohand, Améziane, est exécuté à Fort-National. « Mohand lui-même ne doit la vie sauve qu'à l'intervention d'un officier qui avait jugé sa mort inutile », écrit Mammeri¹. Tous les biens des *At Ḥmaduc* sont séquestrés. Les *At Ḥmaduc* se sont alors

¹ Selon l'estimation de Mammeri. La date de naissance de Si Mohand est en fait controversée. Selon Boulifa, Si Mohand aurait eu 40 ans au moment où il écrivait (1900) et serait donc né en 1860. Si Youcef-ou-Lefki donne à Mouloud Feraoun deux dates différentes : 1. Si Mohand serait mort au même âge que le prophète (63 ans), ce qui porterait sa naissance à 1843. 2. Si Mohand avait à peu près le même âge que lui, or, Si Youcef-ou-Lefki est né en 1850.

¹ Ce point mériterait des investigations complémentaires ; les raisons qui ont amené les responsables militaires français à épargner Mohand restent obscures, et sont peut-être plus politiques que le simple geste humanitaire d'un officier. D'autant que le séquestre sur les biens de la famille ne fut sans doute pas aussi total que le dit la tradition rapportée par M. Mammeri, puisqu'il y eut ensuite partage d'héritage (NDLR).

dispersés et se réfugient dans d'autres villages voisins de Tizi-Rached. La mère du poète, Faïma n At Ssaïd, se retire à Icheraïouen (le village actuel), avec Méziane, le plus jeune de ses enfants. Akli, son frère aîné, de deux ans plus âgé, se rend en Tunisie avec l'essentiel de ce qui restait de la fortune paternelle qu'il emporte avec lui. Avec cet héritage, il y prend femme et acquiert un magasin et une petite ferme.

Après le partage – inéquitable selon les dires de Mohand – de l'héritage familial, le poète dilapide vite le peu qui lui en échoit. « Ainsi libéré de tout et de tous, sauf de lui-même, il va désormais poursuivre une vie errante, que vont se disputer toutes les misères et tous les vices, aussi quelques rares joies vite closes » (Mammeri, 1969 : 18).²

Comme il en témoigne dans ses vers, Mohand a parcouru, très souvent à pied, tous les endroits où son humeur vagabonde le poussait : la Kabylie, l'Algérois, Bône et même Tunis. Mais son lieu préféré, fût Bône (Annaba). Les Kabyles, et particulièrement ceux du pays de Mohand, y étaient nombreux et travaillaient dans les mines ou dans les fermes. A Bône, Si Mohand, lui, ne travaillait pas dur ! Il lui arrivait cependant d'y être contraint, ne serait-ce que pour pouvoir s'offrir certaines drogues (hachisch, kif et cocaïne) et quelques boissons alcoolisées (rhum, absinthe et vins doux), dont il était sérieusement dépendant. Il vivait de petits métiers : il tenait gargote avec son oncle Hend Aït Saïd dans un faubourg de la ville appelé Elgahmoussiya. Il écrivait des lettres en arabe pour les ouvriers qui le payaient d'un verre ou d'argent. Il se faisait aussi marchand de beignets qu'il préparait lui-même sur les chantiers la veille des jours de paie.

Sa double formation : clerc et poète

Son oncle Arezki, quelque peu instruit et surtout versé dans le droit musulman, dirigea, entre 1857 et 1871, un groupe d'élèves dans une confrérie. C'est là où Mohand acquit les premiers rudiments de sa formation d'imam qu'il a parfaite par la suite à la Zaouia de Sidi Abderrahman des Illoulen. Il fut donc formé pour prêcher la Parole de Dieu (*awal n Rebbi*) et exercer le métier d'imam (il était, selon ses propos même, "un clerc aux soixante sourates"), une fonction jusque-là respectable et paisible en Kabylie ; mais le nouvel ordre (*lweed*, dit Mohand, "le destin") en a décidé autrement : il est "appelé", soudainement (puisqu'il ne s'y est pas préparé), pour *répandre*, parmi les siens, et jusqu'à la fin de ses jours, la parole kabyle.

C'est du moins ce que dit Mammeri à propos de la formation poétique de Si Mohand². En effet, après avoir rapporté *in extenso* la légende de Si Mohand

² Il est évident que cette légende relève de l'hagiographie ; le processus de formation de Si Mohand mériterait une recherche approfondie (NDLR).

(Cf. Mammeri 1969 : 12), interprétée sur un mode romantique², Mammeri écrit, à la page suivante : « Il ne semble pas que Mohand ait fait le lent, le long apprentissage du métier, comme c'était la pratique en son temps [...] ».

Sa poésie

Le nouvel ordre colonial a eu des effets considérables sur la vie des Kabyles en général, sur celle de Si Mohand et sur sa poésie, en particulier ; incidences de nature ambivalente, dont l'une mérite d'être soulignée ici.

Après 1871, quand la répression coloniale bouleverse l'organisation sociale des Kabyles, les At Hmaduc, parents de Si Mohand, sont ruinés et dispersés. Cela a été à l'origine directe du drame qu'il a profondément vécu : la perte de toute attache familiale et la confusion du lien social. C'est sans doute pour cela qu'il a trouvé sa voie dans le Verbe et la sublimation du passé. Vivant dans le désarroi et le dénuement total, seul (mais toujours accompagné de sa pipe dont il ne pouvait se séparer), il se met alors à errer en disant à qui savait *ce que parler veut dire*. Mohand devient alors le porte-parole d'une société qui s'effondre, le chantre désespéré des valeurs bousculées par l'ordre colonial et le monde nouveau.

Mais, d'un autre côté, cet ordre colonial, en arrachant les Kabyles à leur terre, a déterminé de nouvelles conditions de diffusion pour la poésie kabyle et permis son renouvellement.

En effet, du fait de cette rupture sociale, Si Mohand n'était *plus* comme la quasi-totalité des poètes kabyles de son époque (et tous ses prédécesseurs), un poète local, villageois ou tribal. Les poètes avant lui étaient en totale communion d'idées et de pensées avec leurs petits groupes d'origine, alors que Si Mohand n'est plus le héraut ou le porte-parole d'un groupe limité (une tribu ou, au plus, une confédération de tribus), lové dans un monde clos et exigu, géographiquement mais aussi culturellement. Frotté de culture coranique et surtout voyageur infatigable, Si Mohand, lui, avait au contraire accès à d'autres savoirs et d'autres horizons.

En errant à travers un espace géographique plus vaste, correspondant à celui du territoire de la kabylophonie et, par conséquent, dépassant de très loin le champ d'action du poète kabyle traditionnel, Mohand s'est adressé, presque toujours en kabyle, à tous les publics qu'il a pu rencontrer.

² « Quoi qu'il veuille dire, il peut le dire en vers, parce que c'est lui qui parle mais l'ange qui informe », écrit Mammeri (1978 : 12). Nous retrouvons là le point de vue romantique qui "explique" la *performance poétique* en associant au créateur la voix de la Muse qui lui souffle des images, des idées ou des vers.

Par le biais de ses pérégrinations, mais aussi par le choix des thèmes qu'il a traités, il a su toucher, mieux et plus que les autres poètes de son temps, non seulement les Kabyles de toutes les régions mais aussi plusieurs générations successives. Il a su donner à son répertoire une amplitude et, par l'intermédiaire de ses publics-récepteurs successifs, une longévité inconnues jusque-là. Son répertoire est encore bien vivant et largement répandu dans toute la Kabylie, un siècle à peu près après sa mort. Et, en domaine de tradition orale, on sait combien une telle durée de vie pour un répertoire poétique est exceptionnelle³.

Une autre rupture, formelle celle-là, doit être signalée par rapport à la tradition des poètes kabyles qui, très souvent chantaient leur poésie. Comme tous les *Imšaḥen* (i.e. les poètes errants, marginaux), Si Mohand n'a pas chanté la sienne ; selon tous les témoignages, lui, disait ses vers ou, plutôt, les déclamaient.

Si Mohand est indiscutablement le poète traditionnel kabyle le plus important et le plus largement connu ; son œuvre reste une référence pour toute la société kabyle. Elle a inspiré et profondément marqué, par sa thématique comme par sa forme (l'*asefru*), tous les poètes et chanteurs ultérieurs, dont les plus grands comme Slimane Azem³.

[K. BOUAMARA]

Bibliographie

- BOULIFA (Si Saïd) : *Recueil de poésies kabyles*, Alger, Jourdan, 1904 ; 2^e éd., Editions Awal, Paris/Alger, 1990.
 - DERMENGHEM (Emile) : *La poésie kabyle de Si Mouh ou Mhand et les isefra, Documents algériens, série culturelle*, 1951, n° 57.
 - FERAOUN (Mouloud) : " La légende de Si Mohand ", *Algeria*, septembre 1958.
 - FERAOUN (Mouloud) : *Les poèmes de Si Mohand*, Paris, Ed. Minuit, 1960 ; 2^e éd. Bouchène, Alger, 1990.
 - MAMMERI (Mouloud), *Les Isefra, poèmes de Si Mohand-ou-Mhand*, Paris, Maspéro, 1969.
 - REDJALA (Mbarek) : *Si Mohand et sa famille dans la tourmente de 1871, Bulletin d'Etudes Berbères*, 3, 1974, p.5-14.***
- | | |
|---------------------------------|---|
| <i>Gulley seg Tizi-Wezzu</i> | J'ai juré que de Tizi-Ouzou |
| <i>Armi d akeffadu</i> | Jusqu'à Akfadou |
| <i>Ur ḥkimen dg' akken llan</i> | Nul, tant qu'il sont, n'aura à me commander |

³ Il est vrai que la poésie de Si Mohand n'a pas circulé uniquement de façon orale : elle a bénéficié très tôt (Boulifa, 1904) du support de l'écrit.

³ Qui lui rend plusieurs fois hommage dans son œuvre, notamment dans "Si Muh yenna-d" (Slimane AZEM : *Izlan*, Recueil de chants kabyles, Paris, Numidie Music, p. 168 et suiv.).

<i>A nerrez wal' a neknu</i>	Je préfère être brisé que de me plier :
<i>Axir ddaewessu</i>	Commettre un sacrilège à en être maudit
<i>Anda ttqewwiden ccifan</i>	Dans un pays où les chefs jouent le rôle d'entremetteurs
<i>D elyurba tura degg 'qerru</i>	L'exil m'est prédestiné
<i>Gulley ar nenfu</i>	Je jure que je fuirais à l'étranger
<i>Wala laequba yer yilfan</i>	Plutôt que de subir une humiliation devant les pourceaux.

(Version Boulifa, *Recueil de poésie kabyles*, 1904, poème n° 30).

*

<i>Gulley seg Tizi-Wezzu</i>	J'ai juré que de Tizi-Ouzou
<i>Armi d akeffadu</i>	Jusqu'à Akfadou
<i>Ur hkimen dg' akken llan</i>	Nul ne me fera subir sa loi

<i>A nerrez wal' a neknu</i>	Nous nous briserons mais sans plier :
<i>Axir ddaewessu</i>	Plutôt être maudit
<i>Anda ttqewwiden ccifan</i>	Quand les chefs sont des maquereaux

<i>D elyurba tura degg 'qerru</i>	L'exil est inscrit au front :
<i>Gulley ar nenfu</i>	Je préfère quitter le pays
<i>Wala laequba ger yilfan</i>	Que d'être humilié parmi ces pourceaux.

(Version Mouloud Feraoun, *Les poèmes de Si Mohand*, 1960, poème n° 16).

*

<i>Gulley seg Tizi-Wezzu</i>	Je le jure De Tizi-Ouzou
<i>Armi d akeffadu</i>	Jusqu'à l'Akfadou
<i>Ur hkimen dg' akken llan</i>	Nul d'eux ne me commandera

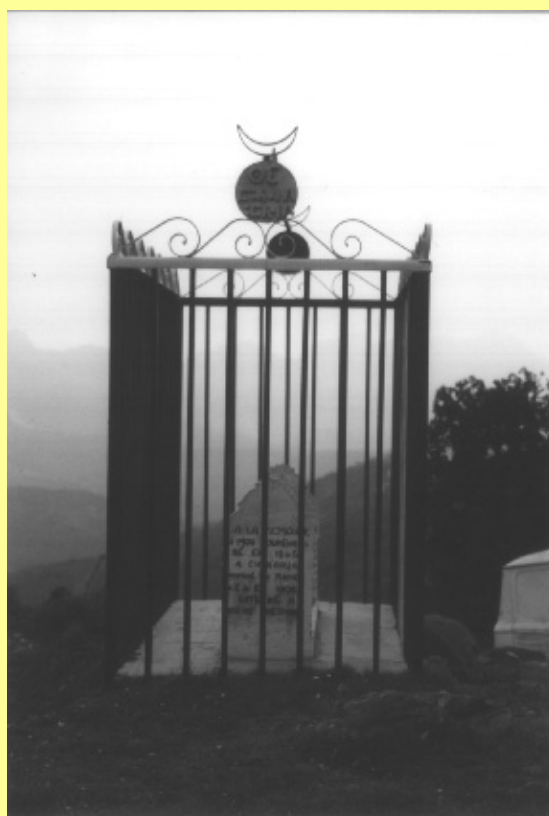
<i>A nerrez wal' a neknu</i>	Plutôt rompre que plier
<i>Axir ddaewessu</i>	Plutôt être maudit
<i>Anda ttqewwiden ccifan</i>	Dans un pays où les chefs sont des entremetteurs

<i>Lyurba tura degg 'qerru</i>	L'exil m'est prédestiné
<i>Welleh ar-d a nenfu</i>	Par Dieu j'aime mieux l'exil
<i>Wala laequba yer yilfan</i>	Que la loi des pourceaux.

(Version Mouloud Mammeri, *Les isefra, poèmes de Si Mohand*, 1969, poème n° 32).
[Le texte kabyle des trois versions est retranscrit selon les normes de l'INALCO.]



Si Mohand (collection M. Mahfoufi)



La tombe de Si Mohand (photo N. Haddab)